

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Le six avril deux mil dix-sept à 18 h 30, en mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présence de Monsieur Philippe VINCENT, Maire.

Étaient présent(e)s : M^{mes} : STIENNE, VARIN, RASSET arrivée à 18 h 30, LEVIGNEUX, CASTOT, VAUCLIN.

MM. LEBLANC, GONDARD, DANET, MODARD, DUFLO arrivé à 19 h 00, FLAGUAIS, LECONTE, PECKRE,

Étaient absent(e)s : M^{mes} : PERRIAU (pouvoir à Stéphane GONDARD)
LEGRAS Annabel (pouvoir à Sylvie STIENNE).

Mme LESEIGNEUR et M. ADAM

Secrétaire de Séance : Pascale VARIN

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – COMMUNE DE BOSC LE HARD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mme Bessard, Trésorière, pour l'exercice 2016 et que le montant des titres et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal suivi du compte administratif 2016.

Vote : contre 0

Abstention 0

Voté à l'unanimité : 16/19 (dont 2 pouvoirs)

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE BOSC LE HARD

Le compte administratif 2016 est présenté à l'assemblée municipale, comme suit :

Investissement

Dépenses : 359702.64 €

Recettes : 372 324.81 €

Reste à réaliser : 307 794.15 €

Fonctionnement

Dépenses : 985 233.43 €

Recettes : 2 145 475.35 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 12 622.17 €

Fonctionnement : 1 160 241.92 €

Résultat global : 1 172 864. 09 €

Sous la présidence de Mme Castot Marie – Françoise, le conseil municipal est invité à voter

Contre : 0

Abstention : 0

Voté à l'unanimité : 16/19 (dont 2 pouvoirs)

VOTE DES QUATRE TAXES

Compte tenu du résultat du compte administratif 2016, Monsieur le Maire propose de maintenir le taux des 4 taxes, comme suit :

Taxe Habitation : 20.93 %

Taxe Foncière Bâti : 22.06 %

Taxe Foncière Non Bâti : 31.88 %

CFE : 15.77 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE BOSC LE HARD

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016, décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement compte 002 : 865 069.94 €

Affectation en réserve : 295 171. 98 €

Investissement reporté compte 001 : 12 622.17 €

BUDGET PRIMITIF COMMUNE DE BOSC LE HARD

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 comme suit :

Equilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 042 928. 04 €

Equilibré en dépenses et recettes d'investissement à 822 427.19 €

Contre 0

Abstention 0

Voté à l'unanimité : 17/19

PROJET CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL – BEAUMONT LE HARENG , GRIGNEUSEVILLE, COTTEVRARD, BOSC LE HARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'avec l'accord des 4 communes, l'étude du projet d'ASLH pour juillet 2017 a été lancée, et le recrutement du Directeur a été effectué le 1^{er} avril dernier. Monsieur Cyriaque Chevallier, nommé, est chargé de présenter pour mi-avril, le projet pédagogique, son équipe et le budget pour l'ASLH de juillet 2017, qui se tiendra du 10 au 28 juillet 2017.

La mutualisation des dépenses sera répartie au prorata des enfants des 4 communes. Le budget prévisionnel s'élèverait à environ 15 000 €, soit un coût par enfant de 20 €. Il est suggéré de fixer la participation des familles à 11.50 € (10.50 € pour les familles non imposables), selon l'accord de la CAF, et les mairies règleraient la différence pour atteindre les 20 €.